

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**Du Mercredi 29 Septembre 2021**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 Septembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Mercredi 29 Septembre 2021 à 19h30 sous la présidence de son Maire, M Bernard BESCHET.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Audrey BAILLY BECHET, Anthony BESCHET, Cédric BESCHET, Pascal LANQUETIN, Benoît MASSART, Mathieu MICHAUD, Pierre NICOD, Arnaud SAILLARD, Jacques TISSOT, Agnès VANHUYSE, Bernard VIONNET, Catherine VUILLAUME.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Delphine GUENIN, pouvoir à Benoît MASSART

Catherine VUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

M le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la présentation des devis reçus pour le déplacement du parking de départ du sentier du Berger.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**I) Approbation du procès-verbal du 26 Août 2021 :**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II) Comptes rendus des commissions communales :**

**Commission bois :**

La vente de bois a eu lieu le 16/09/2021, tous les lots de la vente de feuillus ont été vendus, pour un volume de 58 stères et un montant total de 1 649€, soit une moyenne de 28€ par stère. 11 lots de résineux (chablis) ont été vendus pour un montant de 199€.

L'opération sera à renouveler.

Le contrat de bûcheronnage-débardage a été signé.

Les travaux annoncés par l'ONF sont les suivants :

- 400 à 500 m3 de petit bois (volume aménagement)
- 800 m3 de gros bois (volume aménagement)
- Coupe dans la parcelle 7 en contrat d'approvisionnement

**Commission bâtiment :**

Monsieur Nicod fait le point sur la vente en cours de l'usine communale : les démarches se poursuivent auprès du notaire. Des contacts ont été pris avec différentes entreprises pour enlever la vieille sciure restant dans le sous-sol, des devis devraient être présentés prochainement.

**Commission école :**

Une réunion a eu lieu avec Mme Elina Mouette-Hadorn, directrice de l'école le 20/09/2021. Quelques propositions de réfections ont été faites, notamment concernant la peinture de certaines classes et du préau, ainsi que quelques aménagements dans les locaux.

Monsieur Nicod propose de reprendre point par point ces différentes demandes afin d'en établir les priorités lors d'une prochaine réunion de la commission bâtiment. Celle-ci est fixée au 25/10/2021.

**III) Compte rendu de la rencontre avec M le Sous-Préfet :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu le 16/09/2021 avec M le Sous-Préfet, une représentante de M le Préfet, de Mme la

Trésorière de Mouthe, avec deux adjoints au Maire afin de dresser un état des lieux des finances de la commune. Après un bilan de la situation actuelle et une étude sur les précédentes années, il s'avère nécessaire d'effectuer une mise à jour au niveau administratif sur les années en question. Il convient par exemple de monter le dossier de FCTVA depuis plusieurs années afin de le régulariser.

Sur proposition du Maire, la CFD a été sollicitée pour accompagner la commune afin de se mettre à jour au plus vite sur ces différents dossiers. Le conseil municipal est en accord avec cette proposition et une rencontre sera prévue.

#### **IV) Conditions d'exonération de la taxe foncière pour les nouvelles constructions :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 1383 du code général des impôts prévoit qu'à défaut de délibération en limitant les effets, les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant deux années qui suivent celle de leur achèvement. Cette exonération peut être limitée sur délibération du conseil municipal.

**Après débat, le conseil municipal, par 1 voix pour une exonération à 100%, 4 voix pour une suppression de cette exonération et 9 voix pour fixer l'exonération à hauteur de 50%, décide de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à 50% de la base imposable.**

#### **V) Arrêté PLUi :**

Sans informations nouvelles à amener, ce point est remis à un prochain conseil.

#### **VI) Point sur les effectifs en hausse à l'école :**

A la rentrée 2021, l'école intercommunale compte 130 élèves.

Le seuil annoncé, et restant à l'appréciation de l'inspection académique, serait de 137 élèves pour envisager une ouverture de classe.

La grande section de maternelle et de CP ne devraient pas dépasser 24 élèves par classe.

11 départs en classe de 6<sup>ème</sup> sont prévus en juin 2022.

Nous avons connaissance des naissances de 2019 sur notre commune en prévision de la prochaine rentrée scolaire, mais une inconnue demeure avec les mouvements de population (déménagement et emménagement).

#### **VII) Devis pour le débroussaillage et l'entretien des routes forestières :**

Un devis a été présenté par l'entreprise Melet pour un montant de 1920€HT (2304€TTC) pour le débroussaillage route de Combe noire, route des Leuses jusqu'au plat des Auges et route de Remoray.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.**

#### **VIII) Préau : Suites à donner**

La commune reste en attente de l'estimation définitive de l'architecte Mme Tissot.

#### **IX) Point sur la vente de pain à l'Agence postale**

Un point a été fait sur l'ajustement des quantités d'achat de pains et sur la réévaluation des prix.

**Le conseil municipal, après débat, décide, par 14 voix pour, 0 contre, une augmentation de 10 centimes sur le prix de la baguette et sur celui du pain, soit 1€10 la baguette et 1€30 à compter du 11 octobre 2021.**

**X) Déplacement du point de départ du sentier du Berger :**

Le point de départ du sentier du berger a été modifié suite à la vente de l'ancienne école à Chantegrue et sera mis en place en bas du chemin de la Lore.

2 devis ont été reçus pour déplacement du parking de départ :

Par l'ETS Saulnier : 3540€TTC

Par l'ETS Plaisse : 1833€TTC

M Lanquetin ne participant pas au vote, le conseil municipal, après débat, décide de retenir à l'unanimité la proposition de l'ETS Plaisse.

**XI) Questions diverses**

Réunion avec le SIEL : Une étude est en cours pour des travaux de prolongation de l'enfouissement des réseaux au centre du village.

Une réunion d'information et une visite des infrastructures communales avec Mme Emma Chamoret, nouvelle animatrice jeunesse de la CFD (jeunes de 11-17ans) a eu lieu le 24/09/2021. Une dizaine de participants étaient présents pour ce premier contact.

Mme Vuillaume rend compte de l'assemblée générale du 25/09/21 de l'ADMR Lacs et Montagnes du Haut Doubs. Il est à noter que le secteur est vaste. Leur personnel compte 28 CDI, et quelques CDD en fonction des besoins.

M le Maire rend compte du conseil communautaire du 28/09/2021, et explique notamment l'apparition de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur les taxes foncières des propriétés bâties et non bâties. Il est à noter qu'à l'heure actuelle, la taxe payée par la CFD est de 26 000€, et que pour l'année 2022, le conseil communautaire a adopté le principe d'une taxe de 2€ en moyenne par habitant, permettant de couvrir la partie Prévention Inondation (12 000€) de cette taxe.

**Date du prochain conseil municipal : Le 21 Octobre 2021 à 19h30**

**Fin de la séance : 23h30**

